

notre gouvernement devrait avoir une idée de ce que sera cette révision. Mais les conservateurs n'en savent rien, naturellement. Ils n'ont aucune proposition à formuler à cette occasion. Cependant, ils se servent de cette réunion pour s'excuser de temporiser encore. Ils espèrent pouvoir passer à travers la campagne électorale sans avoir à s'expliquer. Ils rejettent la faute sur Nassau. Ils s'en prennent à l'OTAN.

L'hon. M. Green: Naturellement, il n'y a rien de vrai dans tout cela.

L'hon. M. Hellyer: C'est vrai; c'est la vérité, rien que la vérité.

L'hon. M. Pearson: Naturellement, certaines négociations se poursuivent. Nous ne savons rien des négociations avec l'OTAN. Nous ne savons rien des négociations avec le Canada à Nassau. Nous savons bien que toute la question d'un moyen nucléaire de dissuasion de l'OTAN est à l'étude. Ce n'est pas un communiqué de Nassau qui nous l'a appris. En décembre 1957, le conseil de l'OTAN s'est engagé à utiliser des armes nucléaires de défense tactique pour fins de dissuasion et de protection. Depuis lors, on discute de la façon d'y arriver. A Nassau, les chefs du Royaume-Uni et des États-Unis ont exposé un projet selon lequel un aspect de cette force nucléaire de dissuasion pourrait passer des missiles balistiques intermédiaires aux sous-marins équipés de fusées Polaris. C'était là la portée de leurs discussions au sujet des moyens nucléaires de dissuasion qu'adopterait l'OTAN et la chose n'a absolument rien à voir à l'apport canadien à l'OTAN. Le premier ministre devrait le savoir s'il est tant soit peu au courant de ces questions.

L'hon. M. Green: Puis-je poser une question au chef de l'opposition?

L'hon. M. Pearson: Je vous en prie.

L'hon. M. Green: N'accorde-t-il aucune importance à la question d'une force nucléaire multilatérale qui vient tout juste pour ainsi dire d'être soumise à l'OTAN?

L'hon. M. Pearson: En effet, j'y attache la plus grande importance et je me ferai un plaisir d'en parler dans un moment. Cependant, je sais que cette question d'une force nucléaire multilatérale de dissuasion à l'OTAN est à l'étude depuis assez longtemps, le ministre n'est pas sans le savoir.

L'hon. M. Green: Non. C'est un projet tout nouveau.

L'hon. M. Pearson: Le ministre devrait le savoir, les projets initiaux ont été modifiés

de façon à mettre sur pied une force nucléaire de dissuasion de l'OTAN sur mer en équipant les sous-marins de fusées Polaris sous le contrôle de l'OTAN.

L'hon. M. Green: Avec des armes tactiques en plus.

L'hon. M. Pearson: Oui, plus les armes nucléaires tactiques. Mais en quoi cela concerne-t-il le Bomarc au Canada, le CF-101 au Canada ou le CF-104 dans notre division aérienne de l'OTAN qui doit remplir la fonction de reconnaissance tactique qui ne sera nullement touchée par ce changement?

L'hon. M. Green: Le chef de l'opposition ne voudrait pas donner de faux renseignements à la Chambre. La question du CF-104 concerne surtout le contrôle nucléaire multilatéral et fait l'objet de discussions au conseil de l'OTAN.

L'hon. M. Pearson: Évidemment. Il n'y a pas de doute à ce sujet. Chaque élément des forces de l'OTAN en Europe est, en ce sens, placé sous le commandement de l'OTAN. Toutes les forces militaires appartenant à chacun des membres de l'OTAN et faisant partie du SACEUR sont placées sous le commandement de l'OTAN. Toutefois, le ministre sait qu'on n'a fait aucune proposition dans le but d'enlever à l'OTAN son rôle de reconnaissance tactique et qu'on n'a pas proposé de retirer cette fonction à la division aérienne du Canada. C'est le point en litige. Ces changements, qui ont présentement lieu, ne modifieront pas le rôle que notre gouvernement a accepté au nom des forces canadiennes outre-mer.

L'hon. M. Green: Ils peuvent le modifier.

L'hon. M. Pearson: Je crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures conviendra avec moi que si les autorités de l'OTAN recommandaient cette modification—ce qui est possible à l'avenir—étant donné qu'il a fallu attendre quatre ans avant de livrer les avions, après la signature de l'accord par lequel nous nous engagions à remplir cette fonction, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures croit-il que ces changements puisent se faire du jour au lendemain? S'il doit s'écouler un laps de temps considérable avant que ces changements se produisent, et je songe ici à une période d'un an ou deux, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures estime-t-il que notre division aérienne en Europe sera dans une situation satisfaisante si, dans l'intervalle, elle se trouve complètement dépourvue d'armes efficaces?

Le premier ministre a dit l'autre jour: «Nous poursuivons nos négociations avec les États-Unis.» Or c'était la première fois qu'il